

BAREME DES REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS VISEES AUX ARTICLES 224-1 ET 224-2 DU CODE DE L'AVIATION CIVILE

AEROPORT DE LYON-BRON

Tarifs à partir du 1^{er} avril 2021 en cours d'homologation

REDEVANCES POUR SERVICE RENDU MENTIONNEES A L'ARTICLE R.224-2 DU CODE DE L'AVIATION CIVILE

A. REDEVANCES AERONAUTIQUES (LES MONTANTS INDIQUES SONT HORS TAXES)

1. REDEVANCE D'ATTERRISSAGE A L'UNITE

Tarif de base :

Cette redevance est due pour les aéronefs de plus de 4 tonnes ainsi que pour les avions de 4 tonnes bénéficiant d'un abonnement stationnement.

Redevance d'atterrissage HT à compter du 1^{er} avril 2021

	AVION HT	HELICOPTERE HT
0 à 2 T	14,43 €	7,22 €
2 à 4 T	29,66 €	14,83 €
4 à 6 T	35,07 €	17,53 €
6t à 13 t	57,60 €	28,80 €
>13 T à 20 T (par T suppl.)	4,47 €	2,23 €
>20 T à 30 T (par T suppl.)	6,45 €	3,23 €
> 30 T à 75 T (par T suppl.)	11,19 €	5,60 €

Modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du bruit des aéronefs

Le tarif de base est multiplié par un coefficient en fonction du groupe acoustique de l'aéronef tel que défini par l'arrêté du 26 février 2009 fixant les conditions d'établissement et de perception des redevances d'atterrissage et d'utilisation des dispositifs d'éclairage sur les aérodromes ouverts à la circulation publique.

Groupes acoustiques Coefficients à partir du 1 ^{er} avril 2019	Jour et soir	Nuit
Groupe 1	1,394	2,091
Groupe 2	1,287	1,931
Groupe 3	1,234	1,85
Groupe 4	1,073	1,609
Groupe 5a	0,912	1,368
Groupe 5b	0,75	1,126

Réductions et exemptions

Des réductions de 50 % s'appliquent pour les hélicoptères et des exercices de « Touch and Go » et de 75 % pour des exercices de remise de gaz. Les exonérations prévues en 2020-2021 pour les vols officiels, les missions techniques de l'Etat et les retours forcés sont reconduites.

2. REDEVANCE DE STATIONNEMENT

Cette redevance est due par tout aéronef stationnant sur les aires de trafic. Elle est calculée par tonne et par heure, la masse à considérer étant la masse maximale au décollage portée sur le Certificat de Navigabilité de l'appareil. Elle s'applique pour les aéronefs de plus de 4 tonnes ainsi que pour les aéronefs de moins de 4 tonnes non éligibles à la redevance forfaitaire.

Toute heure commencée est due.

Redevance de stationnement HT à compter du 1^{er} avril 2021

Stationnement aire de trafic (unité)	Tous faisceaux HT
tonne/heure	0,571 €

3 REDEVANCE FORFAITAIRE ATERRISSAGE ET STATIONNEMENT

Cette redevance forfaitaire est applicable aux avions de moins de 4T. La masse à considérer est la masse maximale au décollage portée sur le certificat de navigabilité de l'appareil.

Redevance forfaitaire HT à compter du 1^{er} avril 2021

		AVION HT	HELICOPTERE HT
0 à 2 T	12h	21,24 €	10,62 €
	24h	29,75 €	14,87 €
	J. supp.	17,00 €	8,50 €
>2 T à 4 T	12h	43,82 €	21,91 €
	24h	67,20 €	33,60 €
	J. supp.	43,82 €	21,91 €

4 REDEVANCE BALISAGE

Redevance balisage HT à compter du 1^{er} avril 2021

Prix unitaire par opération	33,17 €
-----------------------------	---------

5 REDEVANCE PASSAGERS

Cette redevance est due pour tout passager au départ sur un aéronef exploité à des fins commerciales ou sur un aéronef qui n'est pas exploité à des fins commerciales, mais dont la MMD dépasse 6 tonnes. La redevance n'est pas due pour les membres d'équipage, les passagers en transit ou en escale technique, les passagers des aéronefs effectuant un retour forcé sur l'aérodrome, les enfants de moins de deux ans.

Redevance passagers HT à compter du 1^{er} avril 2021

SCHENGEN / NATIONAL ⁽¹⁾	NON SCHENGEN	INTERNATIONAL
9,91 €	12,59€	15,83 €

6 REDEVANCE CARBURANT

Redevance carburant HT à compter du 1^{er} avril 2021

UNITE	Tous faisceaux confondus
Esence – HL	0,509 €
Carburéacteur - HL	0,374 €

7. REDEVANCE AFIS

La redevance AFIS est un Service d'Information Aéronautique qui est réalisé, à la demande, en dehors des heures d'ouverture de la tour de contrôle.

Redevance AFIS HT à partir du 1er avril 2021

AFIS (vacation de 2h)
227,48 €

8 ABONNEMENTS AVIONS BASES

Les abonnements sont ouverts aux aéronefs basés, à l'exception des aéronefs stationnés sur le parking sud (une immatriculation ne peut appartenir qu'à un seul client).

Sont considérés comme basés les aéronefs bénéficiant, sur l'aéroport Lyon-Bron, d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, ou d'une convention d'abri sous hangar en vigueur.

8.1. ABONNEMENTS ATERRISSAGES

L'abonnement atterrissage est octroyé aux avions basés et aux aéronefs bénéficiant d'un abonnement de stationnement sur le parking sud.

Tout abonnement est annuel, ne s'applique qu'à une seule immatriculation et demeure ferme et définitif. Celui-ci ne fait l'objet d'aucun changement en cours d'année.

Abonnements atterrissages HT à partir du 1er avril 2021

Tonnage	Forfait	TARIF HT
0 à 2 T	Forfait annuel jusqu'à 50 atterrissages HT	482,46 €
	Forfait annuel de 51 à 150 atterrissages HT	1 026,85 €
	Forfait annuel de 151 à 300 atterrissages HT	1 444,98 €
	Forfait annuel de 301 à 600 atterrissages HT	2 696,96 €
	Forfait annuel à partir de 601 HT	3 753,39 €
> 2 T à 6 T	Forfait annuel jusqu'à 50 atterrissages HT	1 184,09 €
	Forfait annuel de 51 à 150 atterrissages HT	3 193,71 €
	Forfait annuel de 151 à 300 atterrissages HT	6 032,44 €
	Forfait annuel de 301 à 600 atterrissages HT	7 841,95 €
	Forfait annuel à partir de 601 HT	11 660,13 €

8.2. ABONNEMENT STATIONNEMENT EXTERIEUR PARKING SUD

Abonnements stationnement extérieur parking sud HT à partir du 1er avril 2021

Poids Aéronefs	Durée	Tarif HT
0 à 2 T	Par mois	143,64 €
	Par année	1 723,68 €
2 à 4 T	Par mois	302,18 €
	Par année	3 626,19 €

Aéroports de Lyon se réserve le droit d'établir des conditions particulières pour le stationnement longue durée.

8.3. ABONNEMENTS BALISAGE

Abonnements balisage HT à partir du 1er avril 2021

Aéronefs basés seulement (par flotte)	Prix forfaitaire annuel pour 60 opérations	1 075,68 €
	Au-delà de 60 opérations, par opération	17,93 €

8.4. ABONNEMENT STATIONNEMENT EXTERIEUR PARKING NORD

Les abonnements extérieur sur les parkings Nord sont proposés pour une durée d'un an minimum. Les avions basés bénéficient des tractages sur un poste spécifique sur demande.

Le tarif est fonction de la masse maximale au décollage (MMD) portée sur le certificat de navigabilité et arrondie à la tonne supérieure.

Abonnements stationnement extérieur parking Nord HT à partir du 1^{er} avril 2021

Poids Aéronefs / Tonnage	Tarif HT
4	12 132 €
5	15 167 €
6	18 201 €
7	21 233 €
8	24 266 €
9	27 300 €
10	30 333 €
11	33 366 €
12	36 400 €
13	39 430 €
14	42 467 €
15	45 500 €
16	48 533 €
17	51 567 €
18	54 600 €
19	57 633 €
20	60 666 €
21	63 700 €
22	66 733 €
23	69 766 €
24	72 800 €

Poids Aéronefs / Tonnage	Tarif HT
25	75 833 €
26	78 866 €
27	81 899 €
28	84 933 €
29	87 966 €
30	90 999 €
31	94 033 €
32	97 066 €
33	100 099 €
34	103 133 €
35	106 166 €
36	109 199 €
37	112 233 €
38	115 266 €
39	118 300 €
40	121 333 €
41	124 366 €
42	127 399 €
43	130 432 €
44	133 465 €
45	136 498 €
46	139 534 €

B. AUTRES REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS VISES AUX ARTICLES 224-2 DU CODE DE L'AVIATION CIVILE

Redevance titre d'accès à partir du 1^{er} avril 2021

PRESTATIONS	Unité	Tarif UNITAIRE H.T.
Redevance TITRES D'ACCES	Titre de circulation aéroportuaire (TCA)	53,98 €/ unité
	Laissez-passer	8,45 €/ unité
	Titre de Circulation Aéroportuaire provisoire badge vert	16,20 €/ unité

REDEVANCES NORMALEMENT NON SOUMISES POUR HOMOLOGATION

C. REDEVANCES DOMANIALES

Redevances domaniales (part fixe) au 1^{er} avril 2021 (m²/an)

BATIMENTS	HT
Box H8	77,66 €
Hangars aviation légère	43,06 €
Atelier / Box dans hangars aviation légère	49,71 €
Bureaux bâtiment 3 section 1	84,45 €
Bureaux bâtiment 3 section 2	61,54 €
Bureaux aviation légère	106,70 €
Bureaux H8	273,40 €
Travées hangar H8.....	103,97 €
B14 Locaux RDC accès piste	225,90 €
Bureaux H2.....	88,62 €
Aire de stationnement privative devant hangar	18,54 €
TERRAINS	HT
Terrain viabilisé avec accès piste	9,24 €
Terrain viabilisé avec accès piste secteur extension Nord	32,98 €